

Tribune des sections Genève-La Côte, Vaud Médias et Télécom de

n°1 - 2021 février

syndicom le syndicat des médias et de la communication



pour assurer un contact essentiel avec les membres et leur garantir autrement un espace d'expression

syndicomge.org

NON à la privatisation de PostFinance!

PostFinance est une filiale de La Poste, un service public d'aujourd'hui.

Et vous avez peut-être remarqué que le service public a bien changé. En effet, depuis la fin des années 1980, et sous la pression de l'économie, le Conseil fédéral a progressivement modifié sa vision du service public.

Aujourd'hui, les entités qui le composent sont traitées comme autant d'entreprises privées, avec des objectifs de rentabilité plutôt qu'un service à la population.

Et lorsqu'il y a des bénéfices importants, on privatise et on démantèle, comme Swisscom hier et peut-être La Poste et sa filiale *PostFinance* demain.

Voilà pourquoi aujourd'hui la qualité du service public est à la limite de l'acceptable et les conditions de travail des «serviteurs de l'Etat» aussi. Malheureusement, cette évolution s'est faite dans une sorte de consensus avec l'adhésion de toute la classe politique (à l'exception de l'extrême gauche) et de la majorité des syndicats...

Pourtant, tout le monde sait qu'une entreprise privée et une entreprise publique ont des buts très différents: l'une offre des prestations pour gagner de l'argent et l'autre offre un service à la communauté pour garantir le bon fonctionnement de l'Etat. L'entreprise privée vit de ses bénéfices et l'impôt finance les

services publics pour permettre à l'Etat de jouer son rôle.

Le problème est que la majorité de ceux qui devraient payer un impôt juste ne sont le plus souvent pas d'accord de le

faire... Alors, on les diminue. Et c'est ainsi qu'on arrive à avoir en Suisse le billet de train parmi les plus chers et les impôts des grands groupes économiques au plus bas.



C'est dans ce contexte que *PostFinance* s'est développé pour devenir un service financier d'avant-garde. Comme il brassait beaucoup d'argent, ce brillant acteur du service universel de paiements a orienté son développement vers un système de banque publique pour améliorer sa rentabilité au lieu de conserver son statut.

Mais les banques n'ont pas voulu et lui ont mis des bâtons dans les roues. *PostFinance*, qui voulait une licence bancaire, en a obtenu une au rabais en 2012, sans la possibilité d'accorder de prêts bancaires et hy-

pothécaires. C'est ainsi qu'il est devenu un canard boiteux dans le monde de la finance, qui lui impose ses lois du marché et ses intérêts négatifs.

A mon sens, la Suisse n'a pas besoin d'une banque de plus. En conservant son statut de service public, *PostFinance* a la possibilité d'utiliser l'argent dont il dispose pour le bien de tous: un service de paiement gratuit et, peut-être, des carnets d'épargne, au montant limité, mais avec un intérêt minimum garanti. Et, bien entendu, de l'argent à disposition pour les investissements de l'Etat.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral affirme sa volonté de privatiser *PostFinance* et confirme ainsi sa politique du «moins d'Etat». Il faut lui dire non. En effet, si *PostFinance* gère beaucoup d'argent, celui-ci n'a pas de raison de migrer vers une banque privée, aux conditions des banques privées. En plus, *PostFinance* possède une très grande richesse en savoir et en expérience technologiques ainsi qu'un énorme fichier clients. Et tout doit absolument rester en mains publiques.

Jean-Jacques Maillard

Indépendants mais pas seuls

A la fin du mois de décembre 2020 a eu lieu la première rencontre – malheureusement virtuelle, crise sanitaire oblige – des indépendants romands des secteurs médias et communication visuelle organisée par syndicom. Une première prise de contact en petit comité mais qui a permis d'échanger sur les difficultés communes, qu'elles soient liées à la crise du covid ou à la précarité du statut d'indépendant, et d'esquisser des premières idées pour améliorer celui-ci.

Dans les semaines et les mois à venir, syndicom organisera d'autres rencontres de ce type, virtuelles tant que cela sera nécessaire et en présentiel dès que possible. Ouvertes aux membres mais aussi à celles et ceux qui ne le sont pas encore mais qui souhaitent s'unir pour faire évoluer le statut d'indépendant durablement. Contrairement aux salariés d'une entreprise qui peuvent se mobiliser autour de leurs conditions de travail pour négocier une CCT, un règlement d'entreprise, des conditions salariales, les indépendants sont par définition isolés et pensent peut-être que rien ne pourra faire changer leur situation. Seuls, c'est vrai.

Mais en se regroupant en collectifs, en associations professionnelles et au sein d'un syndicat, on peut réellement faire changer les choses. C'est parce qu'elles représentaient des milliers d'indépendants que des associations et des syndicats, parmi lesquels syndicom, ont pu faire pression sur la Berne fédérale pour exiger des aides adaptées dans le cadre de la crise du covid. Ces aides sont malheureusement insuffisantes pour certains, compliquées administrativement, mais elles existent. Alors qu'au début de la crise les indépendants

avaient été complètement oubliés. Il s'agit maintenant de tout faire pour qu'ils ne le soient pas à nouveau.

Au sein de syndicom, un groupe d'illustrateurs s'est constitué afin de défendre leurs droits avec l'expertise de mobilisation et de défense des travailleurs du syndicat des indépendants et de la communication visuelle. Des événements sont régulièrement organisés pour tisser des liens entre les journalistes libres ou les professionnels de la communication visuelle. **Il est essentiel de continuer à renforcer ce réseau de mobilisation** qui, seul, pourra permettre aux indépendants de voir leur protection sociale et leurs conditions de travail améliorées.

Mais un syndicat n'est fort que s'il représente des membres engagés et désireux de faire évoluer les choses. En vous syndiquant, en vous tenant au courant des informations et des événements organisés par le syndicat, en vous mobilisant en groupes professionnels, en nous proposant des thématiques ou des formations qui vous seraient utiles et que vous souhaiteriez nous voir organiser. La devise de syndicom est «**Ensemble on est plus forts**». C'est encore plus vrai pour les indépendants.

Melina Schröter, Secrétaire régionale, Secteurs Médias, Communication visuelle et Libraires

Note: Si vous souhaitez obtenir des informations sur notre syndicat, l'affiliation, nos prestations ou encore être tenus au courant de nos informations ou nous suggérer des idées de thématiques à aborder, n'hésitez pas à envoyer un message à melina.schroeter@syndicom.ch

Coup de gueule

Age de la retraite des femmes: l'augmenter pour rétablir l'égalité?

Une commission du Conseil des Etats en remet une couche avec un soi-disant rétablissement de l'égalité par la hausse de l'âge de la retraite des femmes! Les arguments décisifs sont toujours le vieillissement de la population et le rétrécissement de la proportion d'actifs qu'il faudrait faire payer en tirant sur les rentrées du monde du travail. En fait, toujours les mêmes recettes que le peuple, ce même monde du travail, a refusé plusieurs fois en votations.

Nous avons pourtant dans ce pays de très bons économistes qui ont élaboré d'autres plans pour le paiement des retraites, qui ne tombent pas dans ce formatage idéologique périmé. Combien de temps aurons-nous encore à supporter ce vieux «boys' club» sarcastique qui

marque les politiques rétrogrades de la Suisse en matière de condition humaine.

Qui nous empêche de faire grandir les nôtres dans la sécurité matérielle et morale, la dignité accordée à chacun-e dans une démocratie qu'on veut modèler? Tous pour un, un pour tous, c'est bel et bien notre devise nationale!

Il faut donc rappeler - au risque de se répéter - que la pauvreté tape plus fort sur le dos des femmes retraitées, celles qui n'ont que l'AVS et - parfois - de toutes petites sommes du 2^e pilier. Celles qui ont travaillé «à temps partiel» pour assumer les charges éducatives et familiales, parce que le salaire du mari est plus élevé et que cela paraît logique, que fiscalement c'est sans doute préférable, ou encore parce que les crèches de qualité sont bien trop peu nombreuses pour couvrir la demande.

Ils ont osé, une humiliation de trop!

Je me permets de reprendre les titres parus en 1983 lors de la gifle adressée à la brillante et populaire conseillère nationale Lilian Uchten-

hagen, briguant la fonction de première conseillère fédérale (la majorité parlementaire avait, à sa place, fait sortir de l'ombre en extrémisme Otto Stich, un conseiller national socialiste plus facile à manier). Quelle gifle pour les femmes, je m'en souviens encore, quelle colère aussi pour des milliers d'entre nous!

Soyez remerciée encore et encore, Gabrielle Nanchen, vous qui avez été la benjamine des premières élues parlementaires en 1971 et qui avez immédiatement lancé le débat sur le congé parental aux Chambres fédérales! Un bon nombre de jeunes pères découvrent enfin, cinquante ans après, le bonheur de rencontrer leurs tout petits enfants comme jamais dans l'histoire moderne.

Dans ce même registre de l'espérance, on enregistre la récolte de centaines de milliers de signatures contre la pilule amère concoctée par la commission du Conseil des Etats. Très belle déferlante, qui vient bousculer le «boys' club» fédéral.

Chantal Woodtli, journaliste

Trois objets fédéraux seront soumis au peuple lors de la votation populaire du 7 mars 2021

1. « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »

(Dite initiative antiburqa)

Une initiative populiste qui attise les peurs et flatte les plus bas instincts de l'individu.

Une initiative islamophobe voire xénophobe qui viole la constitution en matière de liberté de conscience et de croyances.

Une initiative qui « avance masquée » en parlant d'une interdiction de se dissimuler le visage mais qui, en réalité, vise avant tout le port du niqab.

Par cette nouvelle action, le « Comité d'Egerkingen », qui réunit quelques membres de l'UDC et de l'Union démocratique fédérale (UDF), espère renouveler le « coup de l'interdiction des minarets ».

Une action choc et une campagne aussi provocante que simpliste qui servent avant tout à monopoliser avantagieusement l'attention sur leurs partis. Des procédés dont l'extrême droite est coutumière.

Et ils n'ont pas peur des contradictions. Ainsi ces milieux qui se sont

régulièrement opposés à toute avancée en faveur des droits des femmes ne se gênent pas aujourd'hui de mettre en avant l'oppression qui leur est faite par le port du niqab.

Et quelques féministes se laissent prendre au piège.

Bien entendu le Conseil fédéral combat cette initiative, mais bien mollement.

A cette occasion, j'aurais aimé trouver chez Karin Keller-Sutter la pugnacité dont elle a fait preuve lors de son combat contre l'initiative pour des multinationales responsables.

Mais, il faut le reconnaître, on sent également peu d'enthousiasme chez les opposants à l'initiative en général. Il faut dire que, même en cette période de pandémie, le niqab n'est pas vraiment populaire...

Les initiants ont le vent en poupe: fin janvier, les sondages leur étaient favorables. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas combattre.

Alors, n'ayez pas peur, ne vous laissez pas tromper par une argumentation simpliste et fallacieuse.

Votez NON à une initiative inutile.

2. Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)

Chaque individu peut obtenir de l'Etat une pièce officielle qui lui permet de justifier de son identité. Or, depuis quelques années, un tel besoin d'identification s'est aussi fait sentir sur les réseaux numériques.

Le Conseil fédéral a donc chargé le Département de justice et police de lui soumettre un projet, mais en excluant d'emblée que cette identification électronique (e-ID) soit développée et possédée par l'Etat!

Le projet du DFJP, définissant le cadre juridique de cette e-ID, fournie par des acteurs privés et contrôlée par l'Etat, a été adopté par la droite, au National et aux Etats, en septembre 2019. Par bonheur, une alliance citoyenne veillait et a lancé un référendum.

C'est pourquoi, on vote le 7 mars sur ce projet de loi incroyable.

Un sondage de mai 2019 faisait apparaître que 43% des gens interrogés souhaitaient obtenir une e-ID mais

que 87% voulaient qu'elle soit émise par l'Etat contre 2% qui souhaitaient l'obtenir d'une entreprise privée.

Est-ce qu'il vous paraîtrait normal d'aller chercher votre passeport à l'UBS ou à la Vaudoise Assurances? Non, bien sûr! Alors pourquoi confier l'identification numérique au privé? Parce que ça intéresse beaucoup ces sociétés qui, déjà, se bousculent au portillon.

La création d'un passeport numérique par le privé représente à mon sens une attaque contre la souveraineté de l'Etat.

La sécurité sur internet est un problème. Mais quelle confiance pourrions-nous lui faire si la police du réseau est assurée par Twitter et Facebook et les identifications électroniques gérées par des banques, des compagnies d'assurances ou autres?

Votez NON à cette loi qui s'attaque à l'Etat.

3. Arrêté fédéral concernant l'accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie

(Référendum Stop huile de palme)

Vous voulez acheter des biscuits ne contenant pas d'huile de palme? N'en cherchez pas! Seuls ceux marqués « pur beurre » n'en contiennent pas.

L'huile de palme a déjà envahi nos marchés. Et cet accord entend nous la vendre moins chère encore... Mais, ce n'est pas pour mes biscuits que je me fais du souci. Non.

C'est parce que, chaque année, un million d'hectares sont défrichés pour la monoculture de l'huile de palme, entre autres.

Ce « désert vert » s'étend déjà sur près de 17 millions d'hectares, soit quatre fois la superficie de la Suisse et près de 10% de l'Indonésie.

Et cet accord ne mettra pas fin à la destruction des forêts tropicales, aux nuisances pour la biodiversité et à la mise en danger des populations locales.

Et ne me dites pas que les conditions de production durable négociées spécialement pour la Suisse vont y changer grand-chose.

Lors de la votation pour des multinationales responsables, le Conseil fédéral nous a déjà montré comment il gère les réglementations...

« Produire et consommer autrement » c'est ce que demandent les manifestations pour le climat qui ont rassemblé des milliers de personnes dans le monde.

On ne peut pas vraiment dire que cet accord va dans ce sens, ni dans celui de privilégier la consommation locale qui utilise des circuits courts.

Alors, avec l'orang outan qui nous demande de préserver ce qui lui reste d'habitat et avec la large coalition qui soutient ce référendum, **disons NON à cet accord** d'un autre temps.

Jean-Jacques Maillard



GEWERKSCHAFT MEDIEN UND KOMMUNIKATION
SYNDICAT DES MEDIAS ET DE LA COMMUNICATION
SINDACATO DEI MEDIA E DELLA COMUNICAZIONE
SINDICATO DA LAS MEDIAS E DA LA COMUNICAZION

Ensemble pour un monde du travail plus juste

syndicom est le principal syndicat des branches de la logistique, des télécoms, des médias, et de l'industrie graphique. Il compte dans tout le pays plus de 30'000 membres et s'engage pour les droits des salarié-e-s et pour une Suisse sociale et ouverte au monde.

Nous recherchons, pour entrée en fonction immédiate ou à convenir, un-e

Secrétaire régional-e (80%) Secteur Logistique

Lieu de travail: Lausanne. Régions d'activités: Valais et Fribourg.

En tant que secrétaire régional-e du secteur Logistique, votre champ d'activité principal porte sur les entreprises de distribution de colis (La Poste, DHL, DPD, ...), les entreprises de coursiers à vélo, et la distribution matinale de journaux. Vous défendez le mouvement syndical avec conviction et enthousiasme. Vos tâches principales consistent à créer un réseau syndical qui représente les intérêts de la branche et revendique des conditions de travail dignes. Vous syndiquez, organisez et défendez les employé-e-s de la branche. Votre sens aigu de la communication vous permet d'établir le contact avec des personnes de tous horizons. De plus, vous menez des projets et des campagnes, dont vous êtes responsable de la mise en œuvre. Vous vous engagez pour des campagnes d'envergure nationale dans la région.

Nous recherchons un-e collègue qui fasse preuve d'initiative et d'autonomie, avec le profil suivant:

- formation professionnelle achevée ou diplôme d'une école spécialisée
- expérience dans le travail syndical (comme militant-e ou professionnel-le) ou associatif
- sens de l'organisation, excellentes compétences communicatives et sociales, aptitude à syndiquer des membres
- conviction pour la défense des intérêts syndicaux
- intérêt pour les questions politiques en lien avec la branche et engagement politico-social
- esprit d'initiative
- capacité à travailler de manière autonome
- esprit d'équipe
- capacité à négocier et à s'imposer
- bonnes connaissances du français parlé et écrit
- connaissance d'une langue de la migration (espagnol, portugais, italien, albanais, etc.)
- permis de conduire cat. B.

Enfin, vous acceptez d'organiser votre travail de manière flexible et de travailler si nécessaire tôt le matin, le soir et le week-end. **Votre lieu de travail est à Lausanne (bureau), mais votre terrain d'action est principalement dans le canton du Valais et de Fribourg.** Les bureaux de syndicom dans ces deux cantons permettent d'organiser les journées de travail sur place de manière efficace et flexible.

syndicom offre non seulement des activités variées dans un environnement professionnel agréable, mais aussi d'excellentes conditions de travail.

Pour promouvoir l'équité dans l'équipe concernée, nous encourageons tout particulièrement les femmes à se porter candidates à ce poste.

Êtes-vous intéressé-e? Alors envoyez-nous votre dossier de candidature complet **d'ici au 9 mars 2021** à personal@syndicom.ch ou à syndicom, division du personnel, Monbijoustrasse 33, 3011 Berne.

En cas de questions, nous vous remercions de vous adresser à:

Dominique Gigon, responsable régional romand, tél. 058 817 19 02.

Hommage à Armin Knopf

C'est avec stupéfaction et tristesse que nous avons appris le décès le lundi 28 décembre de notre cher collègue et ami Armin Knopf, qui a œuvré de longues années au comité du groupement des retraités de la poste et des télécoms. Dans celui-ci, il était chargé d'organiser des voyages en Suisse et à l'étranger.

Ce qu'il faisait avec diligence et sérieux.

Membre assidu de cette sympathique collectivité, Armin était fidèle aux assemblées et participait toujours d'une façon constructive à leur déroulement.

Les courses pédestres n'avaient pour lui aucun secret. Tant que la santé le lui permettait, lui et son épouse n'en manquaient pas une seule.

C'était ensuite pour lui un grand plaisir de partager dans la convivialité un apéritif et un repas avec les collègues.

Grâce à sa chère épouse, Martha, et à sa fille, j'ai pu obtenir quelques renseignements concernant le parcours de vie d'Armin. Un parcours bien rempli, où il a eu l'occasion de mettre ses compétences et son savoir en évidence.

Né le 9 mai 1929 à Kallnach (BE), il suit un apprentissage de boulanger-pâtissier à Berne puis arrive à Genève en 1950 pour travailler dans une boulangerie.

Une année plus tard, il trouve un emploi à la poste. Là aussi, il met la main à la pâte...

Après son apprentissage, il débute aux Express avant de devenir facteur de lettres puis terminer sa carrière à la distribution des colis à Chêne-Bourg.



Un métier qu'il a exercé avec beaucoup de plaisir et de conscience professionnelle.

Il a été un fidèle parmi les fidèles au service de la Confédération.

Mon petit hommage ne serait pas complet si j'omettais d'écrire que, dans le cadre de ses loisirs, il a fait partie du Plein-Air PTT (Club de ski et de montagne). Il a tellement apprécié ce groupement qu'il a été au comité de nombreuses années avant d'en enlever la casquette de président.

Le 1^{er} septembre 2020 il a d'ailleurs eu la satisfaction de présider et de fêter les 50 ans du chalet de Saint-Gervais.

Grand ami de la nature et de l'homme, il va beaucoup nous manquer.

Armin, nous te disons merci pour tout ce que tu as fait.

Michel Meylan,
Président du groupement genevois des retraités

Combattre les effets de l'isolement dus au COVID

Nous sommes tous amenés à vivre plus ou moins reclus depuis des mois. C'est une expérience nouvelle qui peut nous mettre en difficulté psychologiquement. L'obligation de télé-travailler ou de rester à domicile réduit les contacts physiques et induit un manque d'échanges et de proximité avec ses collègues. Mais le plaisir des rencontres, des relations sociales avec les amis au sens large est aussi absent. Par contre la réduction de nos relations avec la famille est diversement ressentie en fonction du lien dans la relation de parenté et de la proximité vécue avec chacun.

Avec le COVID on ne se sent pas seul, on se sent d'abord isolé. Selon Michelle Fyfe, pharmacienne canadienne et blogueuse de Healthy Living Tribe, «la solitude n'est pas la même chose que de se sentir isolé. La solitude, c'est être seul». Beaucoup d'entre nous, moi y compris, ont besoin d'un peu de solitude au quotidien pour leur bien-être mental. C'est un sentiment d'intimité et de solitude pour se sentir en paix.

En revanche l'isolement est le sentiment de n'avoir personne avec qui se connecter, personne pour être compris et vu dans la réalité.

Se sentir isolé et déconnecté induit une réponse émotionnelle négative perçue, une sorte de douleur sociale.

Personnellement, j'apprécie le travail seul et j'ai besoin de solitude pour cela. Mais j'ai surtout besoin d'aller discuter, d'échanger des idées et de prendre des avis. C'est le manque

de rencontres avec les autres qui est en soi la cause de l'isolement social perçu.

De plus, la quantité et la qualité des interactions sociales sont importantes.

Car il est possible de se sentir seul dans une foule si on ne sent pas socialement connecté avec elle.

Mais quelles sont les causes de l'isolement social, l'un des principaux facteurs de solitude? Nombre d'entre nous - en particulier ceux qui vivent seuls - ont connu de nouveaux niveaux d'isolement social pendant la pandémie COVID.

Nous avons été contraints de rester chez nous et de couper nos rencontres sociales, même quand il s'agit de rendre visite à notre famille et à nos amis en personne.

Pour remédier à l'isolement social, il existe des éléments concrets permettant de le réduire et d'atténuer l'impact du sentiment de solitude qui l'accompagne souvent.

Dans le contexte du travail, le premier est le syndicat de travailleurs. Rejoindre et s'activer comme membre actif permet de se sentir comme dans une famille qui se soutient et se protège.

Participer aux activités de la communauté permet aussi de réduire l'isolement. Se développer en permanence est aussi important afin de pouvoir rebondir en cas de besoin.

D'excellentes suggestions

Sur le blog de Psychology Today, John-Manuel Andriote cite Jeanna Smiley qui propose d'excellentes suggestions dans son billet intitulé «Comment gérer la solitude et l'isolement»:

- Reconnaissez que vous vous sentez seul. C'est la première étape essentielle pour faire face. Pensez à vos émotions. Essayez de trouver quand votre sentiment de solitude a pu se déclencher.

- Engagez le dialogue avec vos collègues ou vos proches. Idéalement en personne, et si ce n'est pas le cas, régulièrement par téléphone ou en ligne en vidéo-conversation.
- Concentrez-vous sur les besoins et les sentiments des autres. Cela vous soulagera du poids de vos propres problèmes et vous permettra de vous parler à vous-même.
- Tendez la main aux autres. Allez voir un collègue ou aidez un voisin, des moyens simples mais puissants de se donner et de réduire les moments de solitude.
- Cultivez une attitude de gratitude. Accentuez les aspects positifs de votre vie plutôt que de vous attarder sur les aspects négatifs perçus.
- Acceptez de nouvelles compétences et de nouveaux sujets (apprendre ou se former). Cela peut renforcer la confiance en soi et offrir de nouvelles possibilités d'en-

trer en contact avec les autres et de passer son expérience à tous les niveaux.

- Envisagez de faire appel à un conseiller ou à un thérapeute.
- Vous aurez peut-être besoin d'aide professionnelle pour surmonter des facteurs qui contribuent à votre sentiment de solitude.

John-Manuel Andriote relève une autre suggestion pour sortir de la solitude et qui vient cette fois du psychologue Douglas LaBier: «Examiner la solitude dans le cadre plus large de notre vie et nous encourager à avoir une vision plus large du but, un but pour votre vie qui vous relie à quelque chose de plus grand que votre propre personne. Quelque chose qui a un sens et qui engage votre âme.»

Avoir un but est une pierre angulaire importante de la résilience.

C'est la force motrice qui nous permet de continuer à avancer quand les temps sont durs.

Se sentir seul ou isolé socialement est certainement un facteur déterminant.

La solitude est une expérience subjective. Les sentiments de solitude peuvent aller et venir ou être déclenchés par des circonstances particulières.

Mais il est également important de se rappeler que la soli-

tude fait partie de la condition humaine. Les études montrent d'ailleurs que beaucoup d'entre nous en souffrent, quels que soient les âges (générations baby boomer, X, Y, Z, millénium).

L'isolement social exige un effort délibéré pour en sortir. Il est important de noter que la meilleure façon de prévenir et de guérir les effets de la solitude et de l'isolement social est de développer notre résilience, soit de réagir et entrer dans l'action pour remédier à l'isolement.

Les avantages sont énormes, notamment le renforcement de notre système immunitaire, l'allongement de notre vie et la diminution de nos taux d'anxiété et de dépression.

Peut-être est-ce le moment idéal pour chacun de porter la parole à ses collègues pour qu'ils rejoignent et s'activent dans la famille du syndicat et les communautés.

Car il importe aujourd'hui, pour toutes et tous, de réactiver nos liens humains.

C'est la lumière de vie qui nous unit sur cette Terre.

Jacques Rufer, Président section Vaud Télécom



Des droits pour NOUS AUSSI

OUI

à l'indemnisation des travailleurs-euses précarisé-es

Votation du 7 mars 2021 à Genève

BASHKIM, ouvrier temporaire

OUI à plus de justice sociale

Accepter la loi sur les indemnités, c'est une **question de justice sociale**. Le système de sécurité sociale en Suisse et les aides spécifiques ont permis de soutenir un nombre important de personnes affectées par la crise. Mais le système a des lacunes et laisse certaines personnes sans protection. Ce sont pourtant des travailleurs et des travailleuses comme les autres. Alors que la crise les a touchés au moins aussi durement que d'autres, et tandis que des millions sont débouqués pour aider les entreprises, ces personnes doivent aussi avoir droit à une indemnité pour les revenus qu'elles ont perdus.

Combattre le travail au noir autrement

Refuser cette loi ne contribue pas à lutter contre le travail au noir. C'est en informant correctement les employeurs sur leurs obligations et en menant des contrôles sur le marché du travail que l'Etat et les partenaires sociaux luttent contre le travail au noir. Refuser cette loi revient au contraire à pénaliser une seconde fois les

Eviter une catastrophe sociale

Accepter la loi, c'est contribuer à **éviter une catastrophe sociale** en soutenant celles et ceux qui en ont le plus besoin. Les personnes visées par cette loi étaient souvent dans des situations de précarité déjà avant la crise. Elles n'ont pour la plupart pas de réserves pour faire face à cette situation et certaines se sont déjà endettées. Sans indemnités elles risquent de perdre leur logement, ou encore de renoncer à se soigner pour éviter des frais. Donner droit à cette indemnité, c'est une question de justice qui évite des problèmes plus graves et des coûts plus élevés à l'avenir.

travailleurs-euses les plus précaires: privé-e-s de protection parce que leurs employeurs ne les déclarent pas aux assurances sociales, ils et elles seraient également privé-e-s de la seule compensation financière à laquelle ils et elles ont droit pour remplacer les revenus perdus en raison de la crise.

Le 7 mars, dites OUI à des droits pour NOUS AUSSI

Actualités syndicales

L'année 2020 a été riche en événements

Avec la crise sanitaire due au virus covid 19, dès le mois de mars et le premier semi-confinement, les distributeurs de toutes les entreprises de la logistique (La Poste, DHL, DPD, etc.) ont littéralement croulé sous des montagnes de colis. L'unité Postlogistics, sous la pression de syndicom, a finalement engagé 450 collaborateurs ou collaboratrices de plus en 2020 afin de renforcer ses équipes en distribution.

La réaction par rapport à l'énorme augmentation des volumes a été très inégale au niveau des RDC (Région de Distribution de Courrier) à Postmail. Certains responsables ont bien réagi et ont été capables d'anticiper et d'engager assez de personnel pour soulager leurs équipes.

D'autres en revanche n'ont pas fait le nécessaire et des équipes ont été contraintes de travailler plus de 50 heures, voir jusqu'à dépasser les 60 heures par semaine pendant de trop longs mois. Ceci en violation flagrante de la loi sur le travail. C'est inacceptable et ces responsables devront rendre des comptes.

À Réseau Postal, les filiales ont été réorganisées en team à la fin du premier semestre. De nouveaux responsables ont été nommés.

Tout s'est fait dans la précipitation et une énorme pression a été mise sur le personnel pour améliorer la productivité. Les recettes sont malheureusement connues. Diminution artificielle du personnel, sous-effectif constant, plus de flexibilité, de polyvalence, etc.

Attention, Messieurs les responsables, à force de presser le citron, il n'y aura bientôt plus rien à en tirer. Vous devriez prendre soin de votre personnel, plutôt que de l'épuiser.

Des restructurations ont aussi eu lieu à PostFinance. Cette fois, c'est le secteur des activités commerciales qui est passé «à la moulinette». C'est à se demander si ces responsables de la direction de PostFinance savent dans quelle direction aller ?

À la suite de la décision du Tribunal cantonal de Genève, les coursiers à vélo de l'entreprise Uber Eat ont été reconnus comme des salariés et non plus comme des «pseudo» indépendants. De ce fait, Uber Eat a confié la gestion du personnel à Chaskis, une startup nouvellement créée. Cette dernière, pour se mettre en conformité, a décidé de s'affilier à l'association patronale SML, qui est elle-même signataire avec syndicom de la CCT des coursiers à vélo.

Au mois de septembre, le peuple genevois a accepté l'initiative des syndicats pour un salaire minimum à 23 francs de l'heure. **C'est historique !**

Les négociations pour la CCT de CarPostal ont été difficiles. La crise covid est passée par-là. La direction de CarPostal a finalement interrompu les négociations, estimant que les revendications de la délégation de syndicom étaient exagérées.

Finalement, les négociations ont repris au mois de février 2021, là où elles s'étaient arrêtées, dans le but de trouver des solutions aux problèmes encore en suspens et d'obtenir une CCT CarPostal au 1^{er} janvier 2022.

Nouvelle CCT Poste

Au 1^{er} janvier 2021, la nouvelle CCT (Convention Collective de Travail) Poste est entrée en vigueur avec un certain nombre d'améliorations par rapport à la précédente version. Cette nouvelle CCT concerne les collègues travaillant pour les unités Postmail (distribution courrier), Postlogistics (distribution colis), Réseau Postal (offices de poste) et Postfinance, soit près de 28'000 personnes.

Les collègues devront désormais connaître la planification de leur affectation (y compris les horaires et durées prévus) 14 jours à l'avance. Cette norme est prévue par la loi sur le travail depuis longtemps mais son application au quotidien a toujours été compliquée, principalement à Postmail. Le fait que cela soit inscrit dans la CCT devrait améliorer la situation. Mais cela implique que chaque collègue doit être attentif à connaître les règles et ne pas hésiter à contacter syndicom si d'aventure elles n'étaient pas respectées.

Les collègues travaillant à temps partiels, à un taux inférieur à 90%, auront le droit, d'un commun accord avec leurs collègues au sein de l'équipe et de leurs supérieur(e)s, de définir des jours bloqués fixes dans la semaine pendant lesquels on ne pourra pas prévoir d'affectation, sauf dans le cas où ils ou elles en émettent expressément le désir par rapport à une situation précise.

Les jours bloqués ont pour but de permettre aux collègues travaillant à temps partiels de pouvoir concilier leur travail pour l'employeur avec leurs autres obligations ou impératifs (enfants ou autre travail par exemple).

Le solde horaire des collègues ne devra pas dépasser les 100 heures supplémentaires (au lieu de 200 auparavant), ni 50 heures négatives. Le respect de cette limite sera garanti deux fois par an en avril et octobre, au moyen d'une remise à zéro. Le solde excédant les 100 heures supplémentaires à la date de la remise à zéro sera payé ou, à la demande du ou de la collègue, transféré sur un compte épargne temps.

Toujours à la date de la remise à zéro, les collègues auront le droit, si ils ou elles le souhaitent, de planifier des jours de congé isolés, mais au maximum la moitié de leur solde d'heures positives. L'avantage de ce nouveau système sera de permettre aux collègues de fixer, d'entente avec leur équipe, des jours de congé issus de leurs heures

supplémentaires et ainsi profiter d'un repos bien mérité.

Une amélioration a été obtenue concernant les primes de fidélité. Les collègues fêtant 20 ans d'ancienneté auront droit à deux semaines de congé payé ou 3000 francs et ceci tous les cinq ans, dès la 20^e année. Le congé de paternité passe à 4 semaines de congé payé (anciennement 10 jours).

Les représentant(e)s du personnel (CoPe), les représentant(e)s des travailleurs au Conseil de fondation de la caisse de pension Poste, ainsi que les militants syndicaux qui seront membres d'un comité d'entreprise ou de branche, d'un syndicat signataire de la convention, ne pourront pas être licenciés en raison de l'exercice conforme au droit de leur activité pour les organes mentionnés, ni subir d'autres désavantages. C'est une amélioration sensible de la protection contre les licenciements abusifs pour tous les membres engagés auprès des syndicats.

La Convention Collective de Travail est le fruit des négociations et du travail des syndicats signataires. En résumé, s'il n'y avait pas de syndicats, il n'y aurait pas de CCT et le Code des obligations serait appliqué. Et le Code des obligations, c'est vraiment moins bien que la CCT Poste. Pourtant, la CCT profite à tout le personnel de La Poste, syndiqué ou non. C'est pour cette raison que l'employeur perçoit auprès des collègues non affiliés auprès d'un syndicat signataire une contribution mensuelle aux frais d'exécution correspondant à un montant de 0,35% du salaire de base. Dans la version précédente, cette contribution correspondait à un montant de 10 francs par mois pour les collègues non syndiqués dès un taux d'occupation de 50%. À présent, la participation correspondra à environ 20 francs par mois pour un ou une collègue travaillant à 100% avec un salaire annuel brut de 70'000 francs. Cela me paraît plus équitable qu'auparavant.

La différence avec la cotisation de syndicom n'est plus que de 22 francs en moyenne. Alors, cher(e)s collègues, je vous invite à discuter avec un ou une collègue qui ne serait pas encore syndiqué et d'essayer de le ou la convaincre de rejoindre syndicom. **Car c'est ensemble, plus nombreux et unis, que nous serons plus forts !**

Michel Guillot,
Secrétaire régional Logistique

Ensemble, pour plus de droits !

Pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du canton, l'année 2020 restera en mémoire comme l'année de la pandémie, des masques, du gel et du télétravail.

Cette année interminable, avec ses fermetures (et réouvertures) d'entreprises et d'ateliers, ses plexiglas et son gel hydro alcoolique, nous aura donné l'opportunité de (re)découvrir la faculté d'adaptation et la capacité à travailler en toute circonstance des travailleurs. Néanmoins, les licenciements et la dégradation de l'ensemble des conditions de travail alerte les différentes composantes de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

En effet, la CGAS a fait toutes sortes de propositions et de revendications (paiement de salaire à 100%, interdiction de licenciement pour les entreprises au bénéfice des RHT, etc.). Malheureusement, au contraire des associations patronales, les travailleuses-eurs n'ont pas été entendus.

Alors même que la population votait en faveur d'un salaire minimum cantonal le 27 septembre 2020, cela ne s'est malheureusement pas traduit par une prise de conscience du Conseil d'Etat de la précarité de certains travailleuses-eurs du canton.

Les différentes aides à fonds perdus, RHT et autres, en faveur des entreprises, se sont traduites trop souvent pas des licenciements. Il est évident qu'il faut maintenant des aides directes aux travailleuses-eurs et surtout : des droits ! La prise en charge du 20% des RHT pour ceux qui ont un emploi et des soutiens concrets pour les chômeurs (non-pénalisation, pas de délais de carence etc.), un cadre contraignant en matière de protection des travailleuses-eurs pour les entreprises qui bénéficient des aides publiques, sont des pistes que la CGAS souhaite concrétiser sous une forme ou une autre.

La votation du salaire minimum doit appeler d'autres victoires syndicales ! Pour cela, nous devons nous mobiliser pour les prochaines échéances, que ce soit dans les entreprises dans lesquelles vous travaillez, dans vos comités et dans les urnes, nous devons continuer la lutte ensemble. Chacun-e peut, à son niveau, apporter sa pierre à la barricade. La menace de privatisation de PostFinance devra être combattue frontalement. Le service universel a déjà été attaqué à de trop nombreuses reprises et il est maintenant temps de récupérer le terrain

perdu ! En ce qui concerne les prochaines votations, un soutien sans faille doit être apporté à la loi pour des aides pour les travailleurs précaires qui sera votée le 7 mars prochain. Au même titre que les aides aux entreprises liées aux frais incompressibles, les travailleuses-eurs ont eux aussi le loyer, les assurances, la nourriture, etc., à payer !

Ceux qui sont passés entre les mailles du filet social doivent recevoir le soutien nécessaire. Les aides d'urgence actuelles visent également à combattre la crise sociale de demain qui ne manquera pas de se produire si la société laisse cette catégorie de travailleuses-eurs sur le bas-côté. Et comme le disait la résolution de la CGAS à l'intention des autorités et du patronat le 19 décembre dernier :

Parce que nous voulons une sortie de crise solidaire, sociale, féministe et écologique, nous exigeons des mesures d'urgence pour les travailleuses-eurs et des nouveaux droits pour protéger toutes les personnes dont les moyens d'existence ont été frappés par la crise.

Parce que cette crise sanitaire, sociale, économique, et climatique ne fait que creuser les inégalités, nous exigeons un meilleur partage des richesses.

Parce que nous ne voulons plus du monde d'avant, parce nous ne voulons pas d'un monde d'après encore pire, nous prenons la rue, et la reprendrons encore et encore, toutes et tous ensemble, autant qu'il le faudra. Jusqu'à ce que nous soyons entendus-e-s !

La pandémie n'est pas finie et elle aura probablement des répercussions pour les travailleuses-eurs. Le patronat en profitera pour tenter d'attaquer nos droits et nous serons mis au-devant de défis importants. Ce n'est qu'en ensemble, uni-e-s face aux volontés patronales, que nous pourrions résister et aller de l'avant.

Chères et chers collègues, gageons que 2021 sera l'année d'une bonne santé, d'un renforcement de la présence syndicale, d'une unité syndicale autour de la CGAS et d'une amélioration des conditions de travail ! **Jusqu'à la victoire, toujours !**

Alejo Patino, Vice-président CGAS

Des journalistes engagés pour le bien commun sont indispensables !
Abonnez-vous au Courrier !

Le groupement des retraités Logistique, Télécom et Médias est toujours bien en vie, rassurez-vous !

Malgré la période pénible que nous subissons, dans laquelle ce satané virus nous isole et nous prive de toutes activités, le comité ne reste pas inactif. Loin de là...

Ce dernier se réunit régulièrement afin de prendre des décisions appropriées et souvent difficiles.

Actuellement, la situation sanitaire ne nous pousse pas à être optimistes.

Nous ne pouvons pas nous projeter dans l'avenir avec sérénité et, par conséquent, nous devons accepter la certitude de vivre actuellement dans... l'incertitude !

C'est la raison pour laquelle, réuni le 26 janvier, le comité a pris les décisions qui s'imposaient, c'est-à-dire : pas d'assemblée annuelle (nous procéderons comme l'année 2020 par correspondance) et annulations des assemblées mensuelles des mois d'avril, de mai et de juin.

Concernant nos sympathiques courses pédestres, il est difficile de se prononcer actuellement. Seule certitude : celle du mois de mars est annulée. Ce sont des décisions pénibles, mais la santé des membres est une priorité absolue.

Ce Covid 19 (et surtout ses variants) génère un climat malsain et angoissant. Sans parler de l'insuffisance actuelle de vaccins qui n'arrange pas les choses.

Une quantité énorme d'informations, dont plusieurs contradictoires, nous parviennent quotidiennement par l'intermédiaire des médias. À nous de décoder les plus crédibles. Ce qui n'est pas chose aisée...

Au niveau de notre groupement, nous avons malheureusement déploré quelques décès en 2020, laissant les proches dans la souffrance. Une pensée émue pour ces collègues disparus. Je me sens désabusé et triste de ne pouvoir les honorer comme il se doit lors de l'assemblée générale.

Au regard de cette situation, il va de soi que le vaccin est notre seule source d'espoir pour enfin aborder l'avenir dans une certaine normalité.

Nous n'avons pas d'autres alternatives !

Michel Meylan,
Président du groupement genevois des retraités

A l'attention des membres actifs du canton de Genève et de France

Vous pouvez télécharger votre attestation fiscale sur <https://my.syndicom.ch> ou en faisant la demande par email à info@syndicom.ch ou par téléphone au 058 817 18 18 !

Selon nos informations, les membres retraités genevois et les membres vivant sur le canton de Vaud ne peuvent pas déduire les cotisations des impôts ; l'administration fiscale de votre canton peut vous renseigner à ce sujet.

Impressum

Comité de rédaction
Bureau du comité de section
Genève-La Côte

Rédacteur en chef
Antonio Fisco

Correction : M. S.

Mise en page : Claude Reymond
Délai rédactionnel :
19 avril 2021

Editeur responsable
syndicom, section Genève-La Côte
Terreaux-du-Temple 6,
1201 Genève